Surclassements pupilles

La pratique sportive intensive entraine pour les enfants en période de croissance des risques sanitaires qu'il convient de prévenir (par le respect du rythme de sommeil et de récupération notamment) et de repérer rapidement.

Si votre enfant (de 10 à 12 ans) pratique plus de 8 heures de sport par semaine (escrime, sport scolaire, déplacements à bicyclette...), il convient de consulter votre médecin, en cas de douleurs osseuse ou articulaire notamment, et de réduire sa pratique en cas de fatique importante.

Les compétitions avec surclassement impliquent des combats contre des tireurs âgés de 2 à 3 ans de plus que votre enfant. A l'âge où la croissance est très différente d'un enfant à l'autre, la commission médicale attire l'attention des parents et éducateurs sur l'enjeu physique de ce surclassement et vous demande ne pas avoir d'exigences démesurées.